

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<http://jeunesmagistrats.fr/v2/Discours-de-Paul-HUBER-President.html>

Discours de Paul HUBER, Président de l'AJM lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2011

- Tout sur l'AJM - La vie de l'AJM - Le point sur l'AJM -
Date de mise en ligne : dimanche 19 juin 2011

Description :

Lors de l'Assemblée Générale de l'AJM du 18 juin 2011, Paul HUBER a tenu à dresser le bilan des quatre années passées à animer la vie de l'association.
Attention, discours fleuve en perspective !

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

[Discours de Paul HUBER Président de l'AJM - AG... par Jeunesmagistrats](#)

L'AJM a quatre ans ! Pardonnez ces quelques moments d'émotion mais en ce jour important à plus d'un titre pour l'AJM, je me dois de rappeler quelques souvenirs notamment ce premier dîner avec Vanessa LEPEU, Alexandra GRILL et Emilie BURGUIERE où nous avons lancé les prémices de cette association. Je me souviens aussi de cette première assemblée générale constituante chez Emilie. Nous étions plus de trente collègues ce samedi 23 juin 2007 date de la naissance de l'AJM. Aujourd'hui nous sommes 287 magistrats et auditeurs en pré affectation, plus ou moins jeunes, de tous horizons, de toute la France, de toutes les fonctions ! Que de chemin parcouru !

En ce jour particulier où d'un côté nous venons par une assemblée générale extraordinaire de modifier en profondeur nos statuts et d'ouvrir l'AJM à tous les auditeurs de justice, et de l'autre nous allons profondément renouveler le bureau de l'AJM, je souhaite vous livrer ma perception de ces quatre années passées à impulser et à animer l'AJM.

La première année a été celle des présentations institutionnelles. Nous avons rencontré Jean Louis NADAL, Jean Louis DEBRE, Antoine GARAPON, Robert BADINTER, Simone VEIL... Il nous a fallu un an pour que le Ministère de la Justice prenne acte de notre existence. Mais il n'a fallu que quelques mois pour que l'ENM se rende compte que nous étions présents dans les débats houleux sur la réforme de la formation des magistrats. Les syndicats nous ont fait un accueil plus réservé ne comprenant pas notre intérêt. Si nous avons eu depuis ces quatre ans des contacts constructifs quoique, et c'est un regret, toujours méfiants de leur part, nous leur avons permis au moins de se rendre compte qu'il leur fallait aussi laisser la place aux jeunes. L'AJM a facilité les échanges entre l'USM et le SM. Sans l'AJM ils n'auraient jamais pu initier le collectif des organisations de magistrats puisqu'ils ne se parlent quasiment pas. Ce collectif inédit a d'ailleurs très vite été étoffé à toutes les organisations professionnelles du monde de la Justice et s'est ainsi étendu aux greffiers, éducateurs, avocats, conseillers d'insertion et de probation, surveillants de l'administration pénitentiaire mais aussi aux magistrats de l'ordre administratif. Sans le dynamisme de l'AJM, les mobilisations contre la suppression du Juge d'instruction, les contres-audiences solennelles de rentrée de janvier 2009 et du 14 janvier 2010, les mobilisations du 9 mars 2010, et celles de cette année n'auraient pas eu le même succès ni le même état d'esprit. Les autocollants, les slogans, les mises en scène, les affiches, les banderoles, les pétitions, les cartes de France des tribunaux mobilisés en temps réel, les petites annonces de l'AJM, autant de nouveaux moyens de communication que jamais notre institution avait connue ! Pensez donc que les petites annonces de l'AJM, grâce à Libération et à Sonia Faure que je tiens ici à remercier, ont été reprises dans les revues de presse matinales de France Inter, Europe 1 et RTL ! Du jamais vu pour une organisation professionnelle de magistrats ! Je souhaite sincèrement remercier Jérémy VINCE et François BOURGIN qui ont mis gratuitement leur talent à la disposition de l'AJM pour les petites annonces de l'AJM et la carte de France des tribunaux mobilisés.

Alors oui, en quatre ans, l'AJM a fait son trou dans l'institution. A une période difficile pour les magistrats, les greffiers, et les auxiliaires de justice, l'AJM a su s'imposer par son état d'esprit différent, sa fraîcheur et son audace. Au terme de ce cycle, je crois que nous pouvons dire que la force de l'AJM c'est plus que jamais de ne rien s'interdire ! Notre seule limite c'est le devoir de réserve et notre serment de magistrats ! Nous avons l'avantage de n'avoir pas à convaincre les collègues de voter pour nous pour tel ou tel mandat représentatif. Dégagée de cette contrainte électorale l'AJM peut s'exprimer en totale indépendance et en toute liberté. Et l'indépendance, nous y tenons depuis notre création. Nous ne sommes liés à aucun parti politique ni organisation syndicale. Mais plus encore nous avons considéré que nous ne pouvions pas solliciter de subventions de l'ENM ou du Ministère de la Justice. Nous ne souhaitons dépendre que de nos actes et de notre parole. Conscients d'être pour les uns ou pour les autres un poil à gratter, ou une source d'émancipation, nous cherchons à sortir nos collègues de leur morosité en leur démontrant que nous pouvons encore espérer en notre mission.

Vous le savez, l'AJM s'est créée après l'affaire Outreau lors de laquelle la jeunesse des magistrats a été montrée du

doigt sans qu'aucune structure d'accompagnement de ces jeunes n'existe. L'AJM a mis en place dès sa création une sorte de tutorat facultatif permettant au nouveau magistrat prenant ses fonctions de sortir de l'isolement et de sa juridiction. Depuis notre création, nous avons des référents géographiques et fonctionnels qui peuvent aider les collègues. Nous avons aussi un « kit de survie » regroupant des informations pratiques et facilitant l'installation des magistrats. Nous n'avons pu que nous réjouir de voir que l'USM et le SM chacun dans son style ont repris cette idée, l'USM allant même jusqu'à constituer une USM-jeunes (mais où en sont ils d'ailleurs ?).

Mais l'AJM s'est aussi créée sur deux constats : le premier repose sur la crise de confiance des citoyens en leur justice qui est grandissante. Bien sûr elle est exploitée par le pouvoir exécutif. Mais pourquoi s'en empêcherait il puisque les magistrats n'ont jamais été prêt à défendre l'autorité judiciaire ? Nous avons tout de suite compris l'enjeu majeur pour notre société que d'expliquer le fonctionnement de la Justice. Le manque de connaissance dans l'institution est source de défiance. Et qui peut mieux que nous expliquer ce que nous faisons ? Comment demander aux citoyens d'avoir confiance dans leur Justice si nous ne venons pas devant eux la leur présenter ?

Le second constat repose sur le malaise grandissant des magistrats comme un miroir à cette crise de confiance des citoyens. A peine arrivés en fonction, voire pour certains en stage, beaucoup de magistrats perdent leurs illusions. Lorsque nous arrivons à l'ENM nous nous faisons une haute idée de la Justice. Celle ci vole en éclat lorsque nous sommes confrontés à la réalité. Sans parler du manque de moyens, les conditions morales avec lesquelles nos décisions sont prises sont inquiétantes : pressurisés de contentieux de masses et acculés par les stats, coincés entre l'envie de faire carrière, et la loyauté due à sa hiérarchie, notre intégrité de magistrat en prend souvent pour son grade. Il est très difficile de parler d'une Justice sereine exclusive de toute pression lorsqu'on observe les conditions d'une permanence téléphonique que tiennent les substituts de terrain !

Le plus choquant lorsqu'on débarque dans une juridiction c'est l'absence d'indignation de ceux qui nous entourent, comme si tous ces dysfonctionnements étaient aujourd'hui entrés dans nos habitudes. Peut-être nos aînés ont-ils trop laissés faire, trop laissés dire. Les dernières années nous ont montré toute la violence que le pouvoir exécutif pouvait faire preuve pour mettre au pas la magistrature. L'AJM nous permet de résister et de partager notre indignation et ainsi de nous rapprocher de l'idée que nous nous faisons de notre métier.

A l'AJM nous échangeons beaucoup sur nos pratiques. Et dès le début il nous est apparu essentiel de pouvoir le faire avec nos partenaires quotidiens que sont les avocats. Les jeunes avocats, et notamment l'UJA de PARIS puis la FNUJA avec Romain CARAYOL, sont les premiers à nous avoir contactés. Je tiens ici à remercier Romain CARAYOL, Yannick SALA et tous les autres de la FNUJA notamment son nouveau président Stéphane DHONTE pour leur accueil et les échanges constructifs que nous avons. Nous ne sommes pas toujours d'accords mais ce n'est pas l'essentiel. Dès 2008 nous avons montré que des passerelles entre nos professions étaient nécessaires. Nous avons commencé par mettre les pieds dans le plat en posant une question jusqu'alors tabou parmi les magistrats « faut il être avocat avant d'être magistrat ? ». Lors de la réforme de la garde à vue, nous avons, avec le Syndicat National des Officiers de Police, le SNOF, travaillé, tous les trois, pour démontrer que loin de vouloir constamment nous opposer nous savions la nécessité de travailler de concert pour faciliter le déroulement de la procédure. Nous avons publié tous les trois une tribune dans LE MONDE. C'est la première fois que l'AJM était publiée dans la presse nationale. Je ne remercierai jamais assez Mickael HUMBERT d'avoir su si bien porter la parole de nos trois professions. Aujourd'hui l'AJM vient de signer un partenariat officiel avec la FNUJA. Stéphane DHONTE, nouveau président de la FNUJA est venu nous le présenter lors de cette assemblée générale. C'est un acte symbolique important qui rappelle combien les échanges entre nos professions sont source d'évolution de nos pratiques respectives. La méconnaissance du travail de l'autre nuit au fonctionnement de la Justice. Nous devons poursuivre ces ponts entre nous pour faire évoluer, ensemble, la Justice. C'est le message que je délivre chaque fois que j'en ai l'occasion aux avocats et notamment aux secrétaires de la conférence. Les magistrats ont besoin des avocats pour faire évoluer leurs pratiques, et réciproquement !

Nous sommes à l'AJM persuadés que nos pratiques doivent évoluer. Le doute que l'ENM souhaite tant nous faire

entrer dans la tête passe par une remise en question régulière de nos pratiques et de nos fonctionnements. Si nos partenaires peuvent nous aider dans cet exercice, ce dernier doit aussi venir de nous. C'est pourquoi l'AJM a proposé depuis la rentrée 2010 des débats réguliers au sein des juridictions, ouverts à tous les magistrats. Après un premier débat réussi sur le thème « le magistrat et la culpabilité », le deuxième sur « le magistrat, un dépendant ? » n'a pas pu être réalisé en raison des mobilisations du monde judiciaire après le drame de Pornic. D'ores et déjà d'autres débats sont prévus pour l'année prochaine. Je sais que l'AJM saura s'implanter ainsi durablement dans les juridictions.

L'AJM a aussi instauré dès sa création des rencontres avec des personnalités du monde judiciaire. Nous avons ainsi rencontré Jean-Paul JEAN, Pierre-Yves MONTFORT et Eric DE MONTGOLFIER et aujourd'hui Maître EOLAS. Ces rencontres ont été passionnantes et revigorantes. Par ces échanges nous avons compris que nous ne pouvions exercer cette profession dans l'isolement de nos bureaux et que l'indépendance dont nous nous préconisons est un état d'esprit qu'il faut acquérir. Je me souviens des 50 ans de l'ENM où nous avons été choqués que rien ne soit dit sur l'indépendance des magistrats, comme si aujourd'hui le magistrat devait se laisser formater par le système. La culture de l'indépendance est essentielle comme l'apprentissage du savoir être magistrat. Mais l'indépendance s'apprend. Et si l'ENM ne le fait pas, nous devons le faire par nous même. L'indépendance c'est un devoir. C'est même le corollaire de notre responsabilité. Pendant longtemps nous étions les seuls à le crier. Nous avons d'ailleurs lancé un débat fort critiqué par nos aînés où nous posions la question de l'indépendance de la même manière pour le siège que pour le parquet et nous la lions à la responsabilité. Force est de constater que nous avons eu bien peu de réponses à l'époque ! Les derniers projets de réforme de la Justice ont montré toute l'importance de l'indépendance de la Justice comme enjeux démocratique. Nous sentons bien qu'aujourd'hui c'est l'indépendance des magistrats du siège qui est de plus en plus menacée. Trop d'exemples d'atteintes à l'indépendance des juges du siège se sont multipliés ces dernières années, en jouant parfois de nos statuts. Plus que jamais nous avons compris que nous devons rester vigilant et apprendre par nous même à être indépendants. Plus que jamais nous savons que nous ne devons pas avoir peur de notre responsabilité dès lors qu'on nous laisse l'indépendance nécessaire à notre profession.

L'AJM c'est un espace de parole, un lieu d'écoute et d'échange. L'AJM ce n'est pas pour les magistrats désespérés. C'est pour ceux qui veulent encore y croire ! Beaucoup ont découvert que d'autres partageaient les mêmes difficultés, les mêmes incertitudes et le même malaise. Comment être substitut tout en étant magistrat ? Comment s'opposer à la hiérarchie quand on l'estime nécessaire ? Faut il pour être indépendant renoncer à sa carrière ? Et comment au final en avoir le courage ? L'AJM pose toutes ces questions qui font du bien au moral et boostent le quotidien dès qu'elles ne sont plus tabous. Ainsi, nous avons en plusieurs round débattus des relations entre le siège et le parquet. Ces débats « juges et procureurs : frères ennemis » ont permis à tous de se rendre compte de l'exigence professionnelle nécessaire pour ne pas tomber dans la facilité. Trop de méconnaissance des contraintes des autres nuit fortement au fonctionnement de l'institution.

Insuffler le souffle de la différence passe aussi par la vie de notre site internet. Comment ne pas remercier Vanessa LEPEU et Yannick MENECEUR pour leur efficacité et leur dévotion dans le fonctionnement de ce site ? Bien plus tôt que les autres l'AJM a su comprendre l'intérêt d'internet, de facebook et de twitter. Notre site internet est à la hauteur de notre volonté de communication et d'explication au plus large public des enjeux des réformes actuelles. Notre site internet est aussi l'occasion de faire réfléchir nos collègues sur nos pratiques. Afin de concilier la liberté d'expression et le devoir de réserve, nous avons choisi de permettre à tous ceux qui le veulent de s'exprimer sous le pseudonyme « jeunes magistrats ». Nous avons tous en tête la mauvaise expérience du « justicier ordinaire » et nous voulons respecter notre serment tout en permettant au grand public de connaître la réalité judiciaire et notre fonctionnement. Bien sûr, je remercie AIMACHE pour ces billets d'humeur qui ont fait une grande part du succès du style de l'AJM : frais, direct, et innovant ; toujours bien senti et perspicace.

Alors l'année écoulée a été la plus riche de nos premières années. L'AJM a décollé et s'est faite une place dans l'institution. Elle est au coeur de l'institution. Pourtant, de nombreux projets sont encore dans les cartons. Nous

aurions aimé réaliser JUSTEASE, ce projet permettant de débattre de nos pratiques sous l'oeil de nos partenaires quotidiens. Nous aurions aimé avoir le temps d'écrire et de filmer « les aventures judiciaires de Monsieur Tout le Monde » pour expliquer le fonctionnement de la Justice aux citoyens tant nous sommes persuadés que la défiance des citoyens en leur Justice s'explique notamment par la méconnaissance flagrante du système judiciaire français. Nous aurions voulu organiser un grand débat national sur la place du juge dans notre société tant nous sentons qu'à l'époque d'une mondialisation économique de plus en plus dure, la place que nous occupons dans la société doit évoluer, tant nous sentons que le libéralisme économique est entrain d'être décliné à la Justice elle-même. Mais nous mettons dans l'AJM toutes nos libertés d'expression et tout le temps qui nous est possible. Chacun à son rythme, chacun selon son envie. Car l'AJM est à chacun d'entre nous. L'AJM c'est un espace de temps pour sortir la tête des dossiers et influencer sur notre quotidien. C'est un souffle d'air pur qu'il appartient à chacun de se saisir.

A l'heure où je vais dans quelques instants céder ma place de Président de l'AJM que j'occupe depuis maintenant quatre ans, je ne peux être que fier du chemin parcouru. Qu'on se rassure, je n'ai pas peur en l'avenir de l'AJM. Je sais que d'autres seront s'en saisir pour la mener ailleurs, autrement. Je suis persuadé de l'intérêt pour l'institution d'avoir une association comme l'AJM. Je suis certain que nous avons eu raison de créer l'association et que nous pouvons arriver à faire évoluer les mentalités de l'intérieur.

L'AJM c'est les magistrats de demain. Ce sont eux qui devront porter la réforme de la garde à vue car ils seront de permanence au téléphone. Ce sont eux qui doivent s'imaginer encore magistrats dans 40 ans ! Nous avons en nous les ressources pour avancer et devenir des magistrats modernes, au coeur de la cité.

Je suis certain que l'AJM saura consolider ses acquis et inviter tous les magistrats à la rejoindre pour pousser des coups de gueules, refuser la dépréciation de notre profession et changer les mentalités de l'intérieur.

Alors, je sais que j'ai été un peu long, et je m'en excuse. Je voudrai encore un instant remercier mes conseils d'administration successifs, tous ceux qui ont oeuvrer à un moment ou un autre dans la vie de l'AJM. Il y a bien sûr Yannick MENECEUR dont le talent informatique a été déterminant et précieux à l'AJM. Je remercie aussi Mickael HUMBERT sans qui l'AJM n'aurait pas cette fraîcheur. C'est la démonstration que les styles doivent être différents pour que la boutique tourne. Je crois que l'AJM n'aurait jamais pu être la même sans ta présence et ton talent. Merci à Noémie NATHAN et à Eloi BUAT MENARD, à Luc BRIAND et Caroline AZAR, à Marie Pierre COQUEL et Candice DAGHESTANI qui sont tous intervenus dans la vie active de l'AJM pour la faire évoluer et la faire vivre. Merci à Benjamin DANLOS qui nous suit de Perpignan et à Béatrice FAY notre benjamine pour ses idées innovantes. Tu trouveras le temps, je le sais, de les mettre bientôt en forme !

Je voudrai remercier Vanessa sans qui l'AJM n'aurait jamais pu exister. Vanessa c'est l'autre tête de l'AJM. C'est la force tranquille quand j'étais trop speed. C'est le soutien de chaque instant, l'amie qui sait être directe et poser les limites quant cela est nécessaire. Merci Vanessa d'avoir construit avec moi, avec tous ceux qui nous ont rejoints l'AJM. Merci à Charlotte GAZZERRA ma seconde vice présidente d'avoir su si bien prendre le relais, de donner sa rigueur à l'association qui peut parfois manquer de précisions. Merci à Aurélie POIRIER qui dès le début à consacré son temps aux nouveaux magistrats pour créer le kit de survie. Sa connaissance de notre parcours sera profitable à l'association. Je suis heureux que tu prennes dans quelques instants je l'espère mon relais. Tu sais que tu ne seras pas seule. Julien SAVOYE, Céline ROUX, Philippe GUISLAIN, Sylvie LEFAIX sauront t'accompagner et t'aider tant sur la formation, que sur le secrétariat de l'association, sur le site internet que sur les comptes. Sylvie merci d'avoir su si bien prendre la trésorerie de l'AJM et d'avoir pris soin de nos comptes. Merci Julien pour ta rigueur et ton engagement auprès des auditeurs de Justice. Merci Céline de ta vigilance de secrétaire. Merci, enfin, Philippe pour ce que tu appelles ton clivage puisqu'il est source de débats et enrichit l'AJM.

L'AJM a 4 ans. Elle a toute d'une grande mais reste encore jeune. Je suis fier de savoir que notre institution pourra encore longtemps compter sur elle. Je sais que les magistrats se saisiront de plus en plus de ce magnifique outil que

nous avons construit. Je sais que les énergies du conseil d'administration de l'AJM sont chaque fois lumineuses et innovantes. Alors, longue vie à l'AJM !

Paul HUBER Président de l'AJM